

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Québec 

Présentation de Colette Nadeau
Directrice de la protection
Directrice provinciale



Objectifs

Présentation du portrait en Outaouais:

- Les enjeux de notre région;
- Les actions entreprises;
- Les pistes d'amélioration suggérées.

Portrait

- La présentation a été construite avec la participation des intervenants, des gestionnaires, des avocats, le personnel des différentes directions au sein de l'établissement et des partenaires.

Cette réflexion a permis de cibler les enjeux, d'en ressortir des pistes d'amélioration et de poser des actions concrètes pour le bien-être de nos enfants.

- Notre priorité est d'offrir une prestation de services de qualité, sécuritaire, diligente et en respect des droits des enfants.

Tous concernés par la protection des enfants.



Enjeu

1) Services de proximité

Impacts:

- Délai au niveau de l'accessibilité aux services;
- Augmentation des signalements.

Actions en implantation :

- Augmentation réalisée de 22% de l'accessibilité au programme-services Jeunes en difficulté;
- Implantation du programme Agir tôt en cours;
- Implantation d'une équipe d'interventions brèves et intensives et du programme d'intervention court terme (guichet d'accès jeunesse);
- Priorisation des situations en attente dévaluation et celles référées par la DPJ.

Pistes d'amélioration suggérées :

- Ajouter des ressources pour les services en proximité et en interdisciplinarité (infirmières, nutritionnistes, orthophonistes et travailleurs sociaux, psychoéducateurs).
- Offrir des services selon les besoins de la famille et actualiser l'implication de façon simultanée de différents programmes-services (JED, santé mentale adulte, dépendance) si nécessaire.
- Promouvoir les services de proximité et travailler davantage la mobilisation de la clientèle plus vulnérable afin d'éviter la fermeture du service en raison de la non-collaboration de l'enfant ou des parents.
- Utiliser plus systématiquement le PSI pour travailler avec les familles et les partenaires (travail de collaboration).



Enjeu

2) La rétention du personnel

Les impacts:

- Le roulement du personnel perdure depuis les dernières années ;
- Augmente la charge de travail des intervenants;
 - Crée l'effritement d'expertise et le manque de cohésion dans les équipes;
 - Crée une discontinuité du processus clinique et un manque de stabilité auprès des enfants et des parents en suivi ;
 - Contribue à l'augmentation des listes d'attente et des délais d'attente.
- La préparation des intervenants en protection de la jeunesse par les maisons d'enseignement n'est pas optimal.

Les actions en cours :

- Réorganiser la structure d'encadrement *gestionnaire/équipe* permettant une gestion de proximité (présence et accessibilité) avec l'appui d'un superviseur clinique pour chaque équipe;
- Responsabiliser le gestionnaire au continuum évaluation/orientation et application des mesures;
- Analyser l'organisation du travail afin de dégager les intervenants des tâches administratives;
- Adapter les outils de travail ; cellulaire/portable.

Pistes d'amélioration suggérées :

- La mise en place d'une instance provinciale de type ACJQ qui assurerait une harmonisation des pratiques et le développement de l'expertise en protection de la jeunesse capable de soutenir le rôle social du DPJ.
- Investir les ressources humaines et financières nécessaires au développement d'un programme d'accueil structuré et de formation continue au plan provincial.
- Reconnaître la complexité du travail en protection de la jeunesse (rôle et sa portée légale) et en améliorer l'attractivité en bonifiant les conditions de travail (prime de bilinguisme, prime psychologique) et d'exercice (révision des standards de pratique).
- La DRHCAJ doit développer et mettre en place des campagnes de promotion et de recrutement structurées et spécifiques au secteur de la protection de la jeunesse afin d'assurer un apport de ressources permettant à la DPJ de répondre à ses obligations.



Enjeu

3) Processus judiciaire

Les impacts:

- Délais judiciaires très longs entre le dépôt de la requête et le jugement;
- Le principe d'agir avec diligence dans la vie de l'enfant n'est pas respecté;
- Le roulement de personnel entraîne une perte de confiance du tribunal dans l'expertise des professionnels.

Actions réalisées jusqu'à présent:

- Augmentation du nombre de juges;
- Table de concertation en matière jeunesse;
- Préparation des enfants au témoignage: initiative en Outaouais en collaboration avec le CAVAC;
- Accompagnement des enfants par un chien de soutien émotionnel;
- Installation d'une salle pour les enfants au tribunal.



Pistes d'amélioration suggérées:

- Utiliser davantage les conférences de règlement à l'amiable en y facilitant l'accès.
- Formation clinique de tous les acteurs judiciaires qui œuvrent en jeunesse.
- Formation des intervenants en protection de la jeunesse sur l'approche consensuelle.
- Assouplir les règles procédurales en matière de la jeunesse.
- Assurer une meilleure gestion des rôles des audiences.
- Rétablir un climat de confiance et de respect du rôle entre le volet judiciaire et le volet clinique.
- Permettre la poursuite des mesures volontaires après deux ans lorsque les parties y consentent.



Enjeu

4) Transition âge adulte

Impacts:

- Les jeunes se retrouvent sans ressource d'hébergement et avec peu de services adaptés à leurs besoins;
- Risque d'itinérance;
- Détérioration des conditions de vie, de santé mentale, physique et sociale.

Actions:

- Élargir les critères d'accès du programme PQJ;
- Entente avec le Belvédère (lieu de résidence volontaire (16-21 ans));
- Mettre sur pied dans la région de l'Outaouais les Aires ouvertes.

Pistes d'amélioration suggérées:

- Créer des ressources d'hébergement adaptées aux jeunes (appartements supervisés);
- Élargir les critères d'offre de services jeunesse jusqu'à 25 ans;
- Mettre en place d'un mécanisme de liaison avec les travailleurs de rue.





Enjeu

5) Manque de ressources de type familial

Impacts:

- Difficulté à faire un bon pairage qui répond vraiment aux besoins des enfants.

Actions réalisées :

- Éducateurs en soutien à l'hébergement;
- Conseil de personnes significatives et adapté aux Premières Nations.

Pistes d'amélioration suggérées :

Ajout de ressources en soutien à l'hébergement :

- Bonifier le soutien aux ressources de type familiale et familles de proximité;
- Travailler auprès des familles afin d'éviter un placement (en amont);
- Travailler à la réintégration dans la famille suite à un placement.